

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Monsieur Roger Demeule
Directeur général
Cégep de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6

Objet : Suivi de l'évaluation de la composante de la formation générale dans les programmes d'études offerts au Cégep de Chicoutimi

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 19 février dernier, les suites données par le Cégep de Chicoutimi à la recommandation qu'elle lui avait adressée lors de l'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études. Cette recommandation comportait deux volets : le premier concernait les pratiques d'analyse et d'approbation des plans de cours que le Collège doit resserrer afin de garantir le respect de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC); le deuxième concernait, d'une part, les modes et instruments d'évaluation, y compris la pondération des différentes évaluations, qui doivent permettre de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards des cours et, d'autre part, l'utilisation de l'évaluation formative qui doit être davantage généralisée.

Pour ce qui est du respect des dispositions de sa PIEA et du RREC dans les plans de cours, le Collège a développé des outils à l'intention de ses enseignants (guide et canevas de rédaction, grilles d'autoanalyse) favorisant l'élaboration de plans de cours qui respectent la politique institutionnelle et le règlement ministériel. Les pratiques d'analyse et d'approbation de ces plans de cours n'ont toutefois pas changé depuis l'évaluation de la composante de la formation générale de sorte que la Commission ne peut considérer que le Collège a donné une suite entièrement satisfaisante à ce premier volet de sa recommandation.

Le Collège révisé actuellement sa PIEA et certaines modifications qu'il compte apporter prennent en compte le deuxième volet de la recommandation, principalement le rehaussement de la pondération accordée à l'examen final d'un cours afin que celui-ci puisse mieux attester l'atteinte de la compétence visée par le cours et l'adoption d'une mesure visant à donner à l'élève, plus tôt dans la session et plus souvent, une rétroaction sur son apprentissage au moyen, notamment, d'évaluations formatives. Par ailleurs, deux départements ont adopté certaines mesures qui vont dans le sens de ce volet de la recommandation de la Commission : le Département d'anglais a ajusté la pondération des diverses évaluations entrant dans la composition de la note finale des cours en fonction de l'atteinte de leurs objectifs; le Département de langue et littérature voit à ce que les plans de cours fassent état des évaluations formatives.

En conclusion, le Collège a entrepris des actions pour que les évaluations mesurent l'atteinte des objectifs et standards des cours, pour que l'évaluation formative soit davantage utilisée, pour que les plans de cours respectent les règles du RREC et de la PIEA (guides, canevas, grilles d'autoanalyse). Il y a cependant peu d'actions qui permettent de resserrer les pratiques d'analyse et d'approbation des plans de cours.

La Commission reconnaît l'intérêt des actions entreprises par le Collège pour donner suite à ses suggestions et invitations et particulièrement les améliorations que le Collège a apportées à la formation en langue seconde; elle prend bonne note des efforts qu'il poursuit afin que des éléments d'apprentissage de la formation générale soient intégrés aux épreuves synthèses de programmes.

Compte tenu que les suites apportées par le Collège à sa recommandation ne sont pas complètes, la Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse rapport sur les mesures qu'il adoptera pour améliorer son processus d'approbation des plans de cours; elle s'attend également à ce qu'il adopte officiellement, dans sa PIEA, des dispositions relatives à l'évaluation des apprentissages de manière qu'elle mesure l'atteinte des objectifs des cours et qu'elle fasse une plus large place à l'évaluation formative.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer